

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS SECURITY
REQUIREMENTS.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Weather Radar Replacement Solution	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3D33-141144/B	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client K3D33-141144	Date 2015-07-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-018-6873	
File No. - N° de dossier TOR-4-37044 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pan, Long	Buyer Id - Id de l'acheteur tor018
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2076 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2023
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-141144/B

Amd. No. - N° de la modif.

007

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3D33-141144

File No. - N° du dossier

TOR-4-37044

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

S'il vous plaît voir ci-joint.

LA MODIFICATION 007 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS A POUR BUT D'APPORTER DES MODIFICATIONS ET DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

Modification 004

Référence				
Annexe B – Base de paiement; Pièce 4 – Tableau des prix du soumissionnaire				
Modification 004				
L'autorisation de tâches du Tableau 2 – Infrastructure et construction des radars dans la partie 1 de l'annexe B est par la présente supprimée au complet et remplacée par ce qui suit :				
Art.	Référence	Description	Quantité	Prix plafond de lot
1	Annexe A – Énoncé des travaux	Pour l'exécution et l'acceptation des produits livrables de 20 stations radars comme il est décrit à l'appendice B de l'annexe A de l'énoncé des travaux.	1	\$
L'autorisation de tâches du Tableau 2 – Infrastructure et construction des radars dans la partie 1 de l'annexe 4 – Tableau des prix du soumissionnaire est par la présente supprimée au complet et remplacée par ce qui suit :				
Art.	Référence	Description	Quantité	Prix unitaire plafond calculé (quantité x prix unitaire plafond)
1	Annexe A – Énoncé des travaux	Pour l'exécution et l'acceptation des produits livrables de 20 stations radars comme il est décrit à l'appendice B de l'annexe A de l'énoncé des travaux.	1	\$
Prix évalué pour le tableau 2 :				\$

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 052

Référence
Pièce jointe 3 – Exigences cotées DP
Question 052
<p>Veillez clarifier l'exigence R35 qui attribue plus de points si les moments du radar sont regroupés en fonction des cellules :</p> <p>(a) Veuillez confirmer que cette exigence sera satisfaite si on fournit un fichier de données contenant tous les moments et toutes les métadonnées pour chaque cellule.</p> <p>(b) Et si cette compréhension est inexacte, pourriez-vous clarifier l'intention du Canada en regroupant les moments en fonction des cellules?</p>

Réponse 052

- (a) Non, cette exigence ne sera pas satisfaite.
- (b) Environnement Canada (EC) exige que tous les moments soient regroupés par cellule afin qu'ils puissent être retracés sur un fichier qui contiendra toutes les données dans un seul volume (collecte des balayages) ou un seul balayage. EC prévoit acheminer les fichiers contenant les moments à un ordinateur central pour pouvoir les traiter à l'aide des protocoles de télécommunication normalisés comme FTP, SFTP, etc. Avec 32 radars opérationnels qui effectueront des balayages de volume toutes les 5 ou 6 minutes, la gestion des données doit être efficace. Il est donc nécessaire qu'une collecte ou un regroupement des moments puisse être effectué à la station radar, ensuite l'ordinateur central n'aura qu'à traiter seulement 32 fichiers (balayages de volume) ou 320 fichiers (balayages) toutes les 5 ou 6 minutes.

Question 053**Référence**

DP

Question 053

Si la soumission est présentée au nom d'une coentreprise, est-ce que les membres doivent avoir déjà conclu une entente de coentreprise au préalable? Est-ce que le soumissionnaire peut joindre à sa proposition un projet de cadre d'action d'une entente de coentreprise qui sera mis à exécution après l'attribution du contrat et avant sa signature?

Merci de nous indiquer si TPSGC a des lignes directrices ou des politiques concernant la soumission des coentreprises.

Réponse 053

Veuillez lire la réponse à la question 006 au sujet de la modification 003. De plus, comme il est décrit dans l'exigence obligatoire M2 de l'annexe 2, les soumissionnaires doivent fournir « une preuve de l'entente conclue entre le soumissionnaire et tout fournisseur de service ou de bien principal, entente qui doit attester l'engagement de livrer les biens ou les services (ou les deux), et ce, durant toute la période du contrat ».

Question 054**Référence**

Annexe A – Énoncé des travaux

Question 054

Après un examen approfondi de la soumission K3D33-141144/B (solution de remplacement de radars météorologiques canadiens), nous en sommes venus à une question portant sur les points suivants qui parlent d'une analyse géotechnique/analyse du sol pour chaque station radar :

- Appendice B de l'annexe A, 1.0 Produits livrables, 1
- Appendice B de l'annexe A, 1.0 Produits livrables, 7, d
- Appendice B de l'annexe A, 1.0 Produits livrables, 11
- Appendice G de l'annexe A, document G4 - Exemple d'une analyse géotechnique
- Annexe 4 – Tableau des prix du soumissionnaire, tableau 2, Remarque à l'intention des soumissionnaires : « L'analyse géotechnique présentée à l'appendice G ... »

Les caractéristiques du sol et géotechniques de chaque station peuvent expliquer les différences entre les solutions de conception des fondations des structures porteuses des radars (les tours).

Ces caractéristiques peuvent avoir des répercussions importantes sur la conception et les coûts des

fondations. Il n'est pas rare de voir un budget prévu pour des fondations basées sur un sol qui a été déterminé comme étant « normal » au départ, et qui, par la suite après la signature du contrat, nécessite de faire appel à une firme de services géotechniques pour qu'elle effectue une analyse du sol et rédige un rapport pour la conception des fondations. Il est parfois prévu dans le contrat que les coûts puissent être révisés en fonction de ces résultats, s'il y a lieu.

Nous croyons cependant qu'il est possible de minimiser de telles modifications si on communique *a priori* aux soumissionnaires les renseignements pertinents qu'Environnement Canada devrait avoir en main, en nous basant sur les résultats des analyses géotechniques/du sol effectuées pour les radars d'origine.

Pourriez-vous nous préciser si Environnement Canada peut nous fournir les résultats de ces analyses afin de permettre d'effectuer une estimation des coûts de conception des fondations la plus précise possible, et réduire ainsi considérablement les modifications possibles après la signature du contrat?

Réponse 054

Les analyses géotechniques/du sol ne sont pas disponibles pour la majorité des stations. C'est pour cette raison qu'un exemple d'analyse géotechnique est fourni, avec des indications sur les diverses hypothèses. Veuillez consulter le tableau indiqué ci-dessous et décrit à l'annexe 4 – Tableau des prix du soumissionnaire.

Autorisation de tâches du Tableau 2 – Infrastructure et construction des radars

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Lorsque vous fournissez le prix de l'infrastructure de radar et des réalisations attendues en matière de construction, veuillez vous reporter aux appendices B et G de l'annexe A – Énoncé des travaux. Ayez en tête un emplacement vert comprenant une infrastructure de télécommunications et d'alimentation standard disponible à un point de démarcation sur place.

À noter que les stations sont généralement de niveau et qu'elles sont dotées à l'heure actuelle d'équipement radar en exploitation. Le relevé géotechnique fourni à l'appendice G est ancien; il provient de l'un de nos emplacements existants. Les données techniques de climatologie proviennent quant à elles d'un autre de nos sites (aucun des deux ne fait partie des 20 emplacements mentionnés dans l'EDT). Il s'agit de données pour une tour de 35 mètres, ce qui est plus haut que la hauteur habituelle de nos tours. Les données géotechniques sont probablement plus près de notre moyenne et celles relatives à la climatologie sont typiques pour le Canada.

Veuillez également vous reporter à la modification 004; le tableau des prix figurant à l'annexe B n'exige pas de détailler les coûts en fonction de chaque station, mais plutôt d'indiquer un prix plafond pour les 20 stations. Comme l'infrastructure et la construction des radars seront exécutées au moyen d'autorisations de tâches, selon le prix plafond indiqué, on permettra de facturer davantage pour certaines stations pourvu que l'estimation et la justification des coûts soient fournies avant la réalisation des travaux.

Les soumissionnaires devraient se servir de l'exemple de l'analyse géotechnique à des fins de clarté et de comparaison faisant office de document de référence lors de la préparation de leur soumission. Il est entendu que des modifications devront être apportées durant la période du contrat. Toutefois, pour les 13 radars optionnels, en raison de l'incertitude concernant l'emplacement et les renseignements sur les stations, les soumissionnaires doivent indiquer un prix plafond pour une station aux fins d'évaluation.

Question 055

Référence

DP

Question 055

Deux paragraphes semblent se contredire. À l'alinéa 7.1.2, il est indiqué que les travaux ou une partie de

ceux-ci seront « réalisés sur demande » au moyen d'une autorisation de tâches. Cependant, à l'alinéa 7.1.2.1 (a), il est indiqué que « le processus d'autorisation des tâches sera utilisé pour les produits livrables décrits à l'appendice B. Puisque les exigences relatives à l'infrastructure décrites dans l'appendice B sont obligatoires et qu'il ne s'agit pas de « travaux réalisés sur demande », cela peut porter à confusion. On peut donc supposer que les travaux relatifs aux produits livrables liés à l'infrastructure (décrits à l'annexe B) pour une station ne débuteront pas avant qu'une autorisation de tâches soit émise pour cette station. Cette hypothèse est-elle exacte?

Réponse 055

Cette hypothèse est exacte. Par contre, il y a des contradictions dans cette exigence. L'autorisation de tâches servira aux produits livrables énoncés dans l'annexe B et décrits dans la section 7.1.2.1 de la DP. Les soumissionnaires doivent indiquer un prix plafond pour les produits livrables fermes d'infrastructure et de construction des 20 stations. Veuillez aussi lire la réponse à la question 054.

Question 056

Référence

DP

Question 056

TPSGC peut-il fournir à l'entrepreneur les données de climatologie au cours de la rédaction de la proposition?

Réponse 056

Non. Ces données ne figurent pas dans le dossier du programme de radars.

Question 057

Référence

Annexe A - Énoncé des travaux

Question 057

Il est indiqué dans cet alinéa que huit bureaux locaux assurent un soutien au réseau de radars d'Environnement Canada aux quatre coins du pays.

Il serait utile de connaître l'emplacement de ces bureaux pour nous permettre d'élaborer un programme de formation efficace. Est-il possible d'obtenir cette information?

Réponse 057

Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Thunder Bay, Toronto, Montréal, Halifax et St John.

Question 058

Référence

Annexe A - Énoncé des travaux

Question 058

L'énoncé de travail indique que le réseau actuel comprend 30 radars météorologiques et un autre radar à l'Université McGill. Dans l'annexe B, on exige que le soumissionnaire indique un prix pour 20 nouveaux radars et un prix par radar pour un maximum de 13 radars supplémentaires. Cependant, le site web d'Environnement Canada n'indique que des emplacements pour 31 radars météorologiques, y compris celui de l'Université McGill.

Le radar de l'Université McGill fait-il partie des radars optionnels?

Où devront être situés les deux (ou trois) autres radars optionnels?

Réponse 058:

Aucune décision n'a encore été prise quant à l'emplacement des radars optionnels. Si les radars optionnels s'avèrent nécessaires, ils pourraient être installés aux nouvelles stations; il pourrait aussi s'agir de radars qui seraient remplacés dans des stations existantes, ou un mélange des deux.

Question 059

Référence

Annexe A - Énoncé des travaux

Question 059

Dans cette section, il est indiqué que l'entrepreneur doit réaliser toutes les analyses géotechniques. Cependant, au paragraphe 1.5 de l'énoncé des travaux, il est indiqué que les nouveaux radars remplaceront les radars existants à la même station. TPSGC peut-il fournir les analyses géotechniques pour les stations existantes?

Réponse 059

Ces analyses géotechniques ne sont pas disponibles. Voir réponse indiquée à la question 54.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DEMEURENT INCHANGÉES.